

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE

OBJET : ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR LA FACTURATION, LE RECOUVREMENT ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle au Conseil que 3 syndicats d'eau potable assurent le traitement et la distribution de l'eau sur le territoire de la CCDSV, au titre d'une délégation de service public avec les syndicats compétents. Dans ce cadre, VEOLIA et SUEZ assurent le recouvrement pour la CCDSV des redevances d'assainissement assises sur la consommation d'eau, respectivement sur les communes de Fareins/Frans/Beauregard et de Saint Bernard.

Les conventions de recouvrement actuelles doivent être remises à jour suite à la fusion des 2 communautés de communes et à l'intégration de Villeneuve en 2014. Par ailleurs, les taxes d'assainissement ou pénalités mises en place depuis la fusion et non prévues dans les conventions initiales doivent pouvoir être facturées par les délégataires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (doublement redevance par ex).

Il est donc proposé que le recouvrement des redevances AC et ANC et le cas échéant, taxes d'assainissement ou pénalités soit effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable par les délégataires des syndicats d'eau potable dans le cadre d'une nouvelle convention.

Le montant de la participation de la CCDSV à ce service est calculé en multipliant le nombre de factures annuelles émises plafonné à deux factures par an et par abonné.

Chaque prestataire à son propre fonctionnement et les tarifs proposés sont issus d'échanges avec les prestataires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** les projets de conventions de recouvrement des redevances d'assainissement avec SUEZ, délégataire du service de distribution d'eau potable pour la commune de Saint Bernard et VEOLIA, délégataire du service de distribution d'eau potable pour les communes de Fareins, Frans et Beauregard ;
- ✓ **Approuve** les tarifs proposés dans ces conventions pour la participation de la CCDSV au coût du service auprès des délégataires des syndicats d'eau potable ;
- ✓ **Autorise** le Président à signer ces conventions de recouvrement des redevances et taxes d'assainissement avec SUEZ et VEOLIA.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **15 SEP. 2017** A Trévoux, le 11/09/2017
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C91-AC
Affichage le :

15 SEP. 2017

Le Président,
Bernard GRISON

